

**ASSEMBLEE NATIONALE**28 juin 2005

---

ORDONNANCE SUR DES MESURES D'URGENCE POUR L'EMPLOI - (n° 2403)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 25

présenté par  
MM. Gorce, Le Garrec, Liebgott, Vidalies, Mme Hoffmann-Rispal, MM. Néri, Christian Paul,  
Le Bouillonec  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Dans le 1° de cet article, après les mots : « par l'institution », insérer les mots :

« , dans le respect du code du travail, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision rédactionnelle, qui reprend une préoccupation forte formulée par le Premier ministre dans son discours de politique générale le 8 juin 2005.